



COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA MAIRIE DE CHAMONIX-MONT-BLANC  
17 AVRIL 2019

## ENQUÊTE SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES REMONTÉES MÉCANIQUES

L'audition très longue du maire de Chamonix, sur un dossier terriblement technique et juridique, a pour origine l'enquête en cours sur la délégation de service public (DSP) signée entre la commune de Chamonix et la Compagnie du Mont-Blanc en 2013. Il s'agissait alors pour la commune de mettre fin à l'éparpillement de concessions hétéroclites et alors organisées par domaines et d'obtenir pour Chamonix des investissements très significatifs et immédiats de la part de notre nouveau délégataire.

**Pour conclure cette DSP, la commune s'était entourée de nombreuses compétences de juristes, d'avocats, de fiscalistes, d'experts en droit administratif. Ces équipes ont accompagné les élus lors des différentes phases de l'opération.**

**Cette opération, validée par le contrôle de légalité à différentes étapes de la procédure, avait fait l'objet d'un rapport de la Chambre régionale des comptes en avril 2017 qui émettait l'hypothèse que certaines dispositions de l'appel à candidature pouvaient «peser sur le libre jeu de la concurrence».**

**Lors de son audition, le maire de Chamonix, Eric Fournier, a pu exposer les motivations et les raisons des choix opérés par la commune en 2013, et assurer les enquêteurs de sa volonté d'apporter toutes les réponses nécessaires afin qu'il soit établi qu'il n'a été l'auteur d'aucun délit.**